

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 10 JUIN 2022

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	05
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	08
Date de la convocation	03/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix juin à 19h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine -BUMAT Vincent – IMBERT Joëlle -

Absents excusés représentés : LE MAGADURE Antoine (représenté par BUMAT Vincent) – TESSA Dorine (représentée par ALLEMAND Georges) – PONS Michel (représenté par IMBERT Joëlle)

Mme ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

Objet : Plan de financement de l'opération « Clochette » pour la mise en conformité des captages et l'amélioration du réseau d'eau potable – Mise à jour de Juin 2022

M. le Maire expose que :

- Des travaux importants sont à prévoir pour mettre en conformité les deux captages utilisés par la Commune pour l'approvisionnement en eau potable de nos concitoyens, selon les arrêtés préfectoraux du 24 Janvier 2022 valant déclaration d'utilité publique, émis suite à l'enquête publique conduite à l'été 2021 et aux recommandations de l'Agence Régionale de Santé.
- La société Hydrétudes en charge de réaliser le schéma directeur sur l'eau potable a estimé un lot de travaux prioritaires à conduire pour cette mise en conformité au niveau des deux captages de la commune.
- Sur la base de ce chiffrage par Hydrétudes, la Commune a l'opportunité de placer des demandes de subventions :
 - Par l'Etat dans le cadre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » pour l'année 2022 à hauteur de 30% du cout de l'opération.
 - Par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat ZRR 2022-2024 en cours de montage, à hauteur de 50% du cout de l'opération.
- Qu'en conséquence le reste à charge pour la Commune ressortirait à 20% du cout de l'opération. Voir tableau ci-dessous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20220610-DELIB352022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2022

Poste / Financier	Montant	%
Maitrise d'œuvre pour travaux	63 276 €	7,4
Travaux sur réseau eau potable Manteyer	790 955 €	92,6
Total des dépenses estimées	854 231 €	100
Agence de l'eau	427 116 €	50
DETR	256 259 €	30
Commune de Manteyer (autofinancement)	170 846 €	20
Total des recettes	854 231 €	100

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités de participation financière de l'opération « Clochette » telles que décrites ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à instruire et signer les demandes de financement auprès des différents organismes financeurs cités.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt auprès d'un organisme financier qui aura proposé la meilleure offre sur un prêt à long terme pour le financement de cet investissement.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0
 Abstention : 0
 Ont voté pour : 8

Copie certifiée conforme.

Le Maire :

Robert PAUCHON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20220610-DELIB352022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2022